



En ce début d'année, nous allons aborder 3 thèmes :

1. Les **logements vaudois** : leur isolation et leur chauffage
2. Le **référendum** contre la LEne - Loi fédérale sur l'Energie
3. Nos **affaires courantes** : coupures de chauffage et... cotisations 2017

1. Les logements vaudois : leur assainissement énergétique

L'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) l'a annoncé le 3 janvier 2017 :

« [Désormais] les Cantons seront pleinement (=seuls) responsables de l'encouragement relatif à la modernisation énergétique de l'enveloppe des bâtiments mais aussi de l'encouragement en faveur des énergies renouvelables, de la technique des bâtiments et de l'utilisation de rejets de chaleur ».

Fédéralistes, nous saluons ce transfert de compétences, et des moyens financiers (part de la taxe CO₂) aux cantons.

Il faut d'abord rappeler que le chauffage de leur logement représente, en 2015, 66,4% de la consommation d'énergie finale des ménages suisses. Si on ajoute 13,7% pour l'eau chaude sanitaire, on voit où doit porter l'effort prioritaire pour réduire la consommation totale d'énergie.

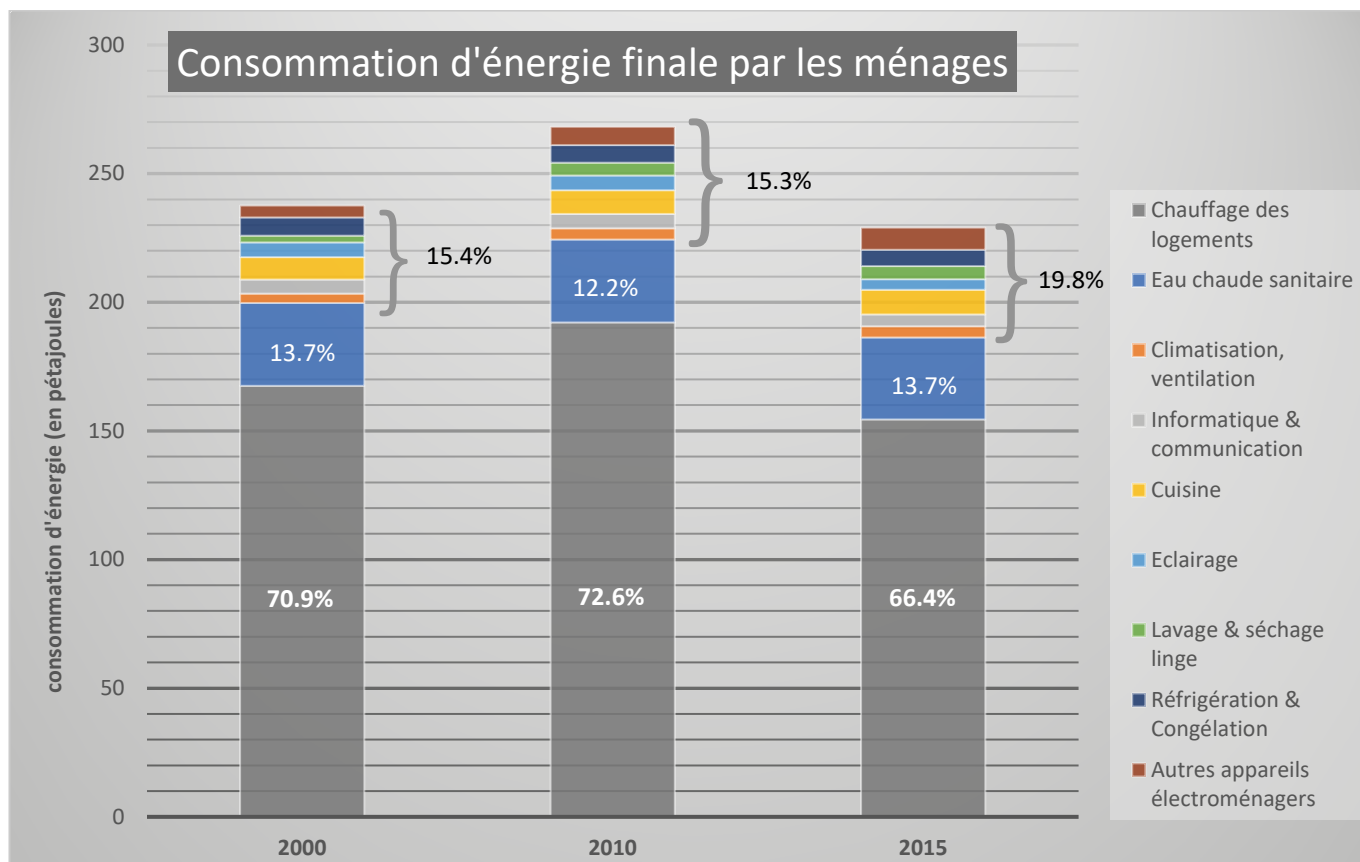
Nous préconisons la création d'un **observatoire du chauffage domestique vaudois**.

Son premier objectif devrait être de donner une **image précise de la qualité des chauffages domestiques**, de permettre à chacun de situer sa consommation par rapport à des logements voisins et similaires.

Par « qualité », nous entendons évidemment le degré de « propreté » eu égard aux émanations de CO₂ et autres gaz à effet de serre. Il y a les chauffages polluants utilisant les agents énergétiques fossiles : mazout, gaz et charbon : 72,3% du total en 2015. Et les chauffages peu polluants : 27,6 % au total dont 8,9% de PAC (Pompes à chaleur de tous types), 7,1% de chauffages au bois ou pellets, 5,6% de chauffages électriques et 4,3% de chauffages à distance.

MOI DE ME CHAUFFE
FOSSILE, C'EST
TELLEMENT PLUS
FACILE !



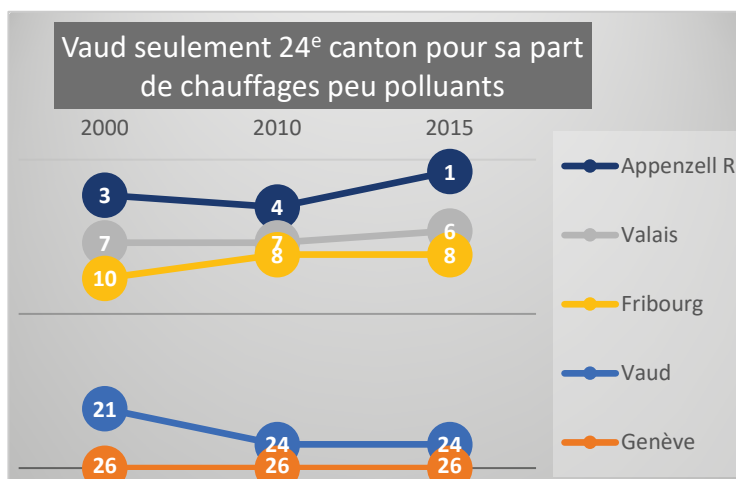


Source : Tableau 4.1, Analyse des schweizerischen Energiebrauchs, oct.2016.

Entre 2000 et 2015, la part de chauffages peu polluants est passée en Suisse de 19% à 27,6%. « En progrès, mais peut faire mieux », dirait le maître.

Comment se situe le canton de Vaud à cet égard ? 5^e « moins bon » canton en 2000, 21^e sur 26, Vaud s'octroie maintenant le bonnet d'âne de bronze ; seuls Genève et Neuchâtel comptent moins de chauffages peu polluants. Vaud est passé de 14% de chauffages peu polluants à 20,3% en 2015. Gilles doit se retourner dans sa tombe, lui qui chantait : « Y en a point comme nous ! ».

Un deuxième objectif devrait être de fournir des données fiables, vérifiées et concrètes de **l'effet des mesures d'assainissement des logements**. Distributeur de subventions, les services cantonaux détiennent ces informations capitales. Elles doivent être publiées, en respectant bien entendu l'anonymat.



Classement cantonal de la part des chauffages peu polluants. Source : OFS, tableau 09.03.00.12



2. Le référendum contre la Loi sur l'Energie du 30 septembre 2016

En principe, nous voterons le 21 mai 2017 sur le premier volet de la Stratégie Energétique 2050 du Conseil Fédéral, telle que définie dans le message du Conseil Fédéral du 4 septembre 2013 (réf 13.074). Selon Larousse, une stratégie est « l'art de coordonner des actions, de manœuvrer habilement pour atteindre un but ». Voyons un peu !

En simplifiant, la Stratégie Energétique 2050 veut :

- **Sortir du nucléaire** lorsque les centrales actuelles ne pourront plus fonctionner, faute de respecter les règles de sécurité.
- **Réduire les émissions de CO₂** en diminuant nettement l'usage des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz).
Principal outil : forte augmentation de la taxe CO₂.
- Développer fortement l'usage des **nouvelles énergies renouvelables** : éolien, photovoltaïque, biogaz, déchets ménagers.
Principal outil : financer ce développement par un supplément sur le prix du kWh consommé de 2,3 ct/kWh au maximum. Ce supplément remplace la taxe RPC actuelle de 1,4 ct en 2017.

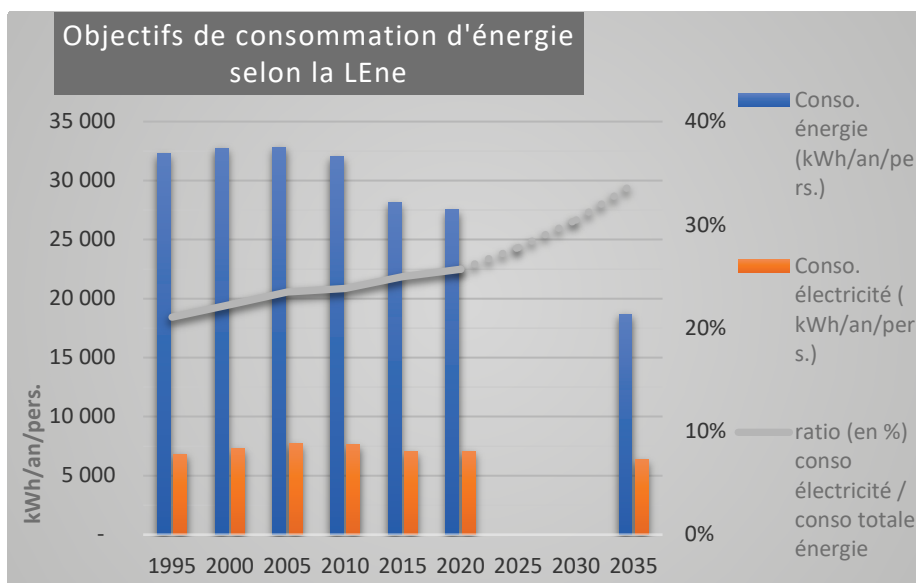


Ne vous sentez pas obligé de lire les 34 pages et 77 articles de la [nouvelle loi](#). Les buts en sont inscrits comme il se doit à l'article 1 : « *contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, économique et respectueux de l'environnement.* »

Concrètement, la LEne veut :

- **Art 2.1** : développer l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables : au moins 4'400 GWh en 2020 et 11'400 GWh en 2035. (2015 : 2'830 GWh).
- **Art 3** : la consommation moyenne d'énergie par personne doit baisser de 32'751 kWh en 2000 à 27'511 en 2020 (-16%) et à 18'668 en 2035 (-43%).

Quant à celle d'électricité, elle doit passer de 7'290 kWh/personne en 2000 à 7'072 en 2020





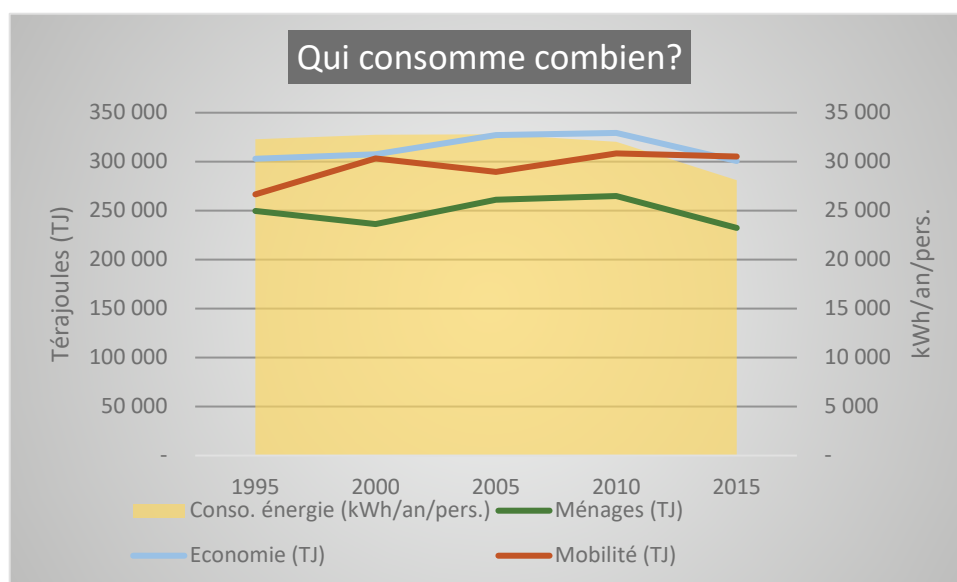
(-3%) et à 6'342 (-13%) d'ici 2035.

Ceci veut dire que de 25% en 2015, la part de l'électricité devrait augmenter à 34%.

- **Art 4 :** a) La Confédération et les cantons tiennent compte des efforts consentis par les milieux économiques et les communes.
b) La Confédération, les cantons et les communes (CCC ci-après) collaborent avec les organisations économiques pour exécuter la présente loi.
c) Les CCC examinent les mesures volontaires prises par les milieux économiques...

4

A ce stade, il faut peut-être rappeler qui consomme l'énergie dans notre pays. En 2015, il y a 3 groupes de consommateurs d'énergie :



Source : Statistiques suisses de l'électricité 2010, page 11

1. **La Mobilité**, qui consomme **36,4% de toute l'énergie**, qu'il s'agisse des transports privés relevant des Ménages, des transports commerciaux relevant de l'Economie ou des transports publics. Sa part augmente de 32,6% à 36,4% au cours des 20 dernières années. Comment le Conseil Fédéral va-t-il inverser cette tendance ? Comment favoriser – si c'est sa volonté – la mobilité électrique ?
2. **L'Economie**, soit les entreprises de production ou de service, y compris les administrations publiques : **35,9%**. Le dispositif énoncé dans l'art. 4 de la LEné est clair : négociations avec les entreprises. Donc renonciation de fait à augmenter les taxes sur l'énergie pour les entreprises.
3. **Les Ménages** – Nous – dont la consommation totale représente **27,7%** du total alors qu'elle était de 30,5% en 1995. Il est faux de croire que remplacer les chauffages existants par des PAC va améliorer les statistiques de consommation d'énergie. Un logement chauffé au mazout (51.8% du total en 2015) consomme en moyenne 9'700 kWh/an. Le remplacer par une PAC générerait une consommation totale d'énergie de 15'200 KWh. Comment est-ce possible ? Une PAC consomme 3'800 kWh d'électricité mais en plus 11'400 kWh de chaleur empruntée à l'environnement. Certes



cette part est renouvelable, mais l'effet arithmétique est imparable : PAC = augmentation de la consommation d'énergie.

Nous pensons qu'il n'est pas judicieux de fixer des objectifs globaux sans assigner une quote-part réaliste à chaque catégorie de consommateurs d'énergie.

Nous sommes lucides, on va s'écharper sur les coûts : CHF 40 par ménage et par an selon le Conseil Fédéral, CHF 3'200 selon les référendaires. L'un nous dore la pilule et les autres exagèrent – peut-être – un peu. On va aussi invoquer la surcharge qui va peser sur notre économie, mettant en péril sa compétitivité.

Enfin, pour rendre un ultime hommage au regretté Mix & Remix, posons-nous la question : cette stratégie énergétique intègre-t-elle vraiment les grands principes adoptés par la COP 21 de décembre 2015 à Paris ?

En fin de compte, nous ne sommes pas convaincus par cette Stratégie Energétique.

Nous recommandons donc de voter NON le 21 mai prochain et de renvoyer au Parlement la loi sur l'Energie.





3. Nos affaires courantes, la cotisation

Le mardi 14 mars 2017, à 20 heures, salle communale d'Epalinges, prochaine séance d'information. On y parlera des élections cantonales qui se profilent et des travaux de la commission consultative sur l'initiative Pidoux. On écoutera aussi avec intérêt un exposé de Jean-Christophe de Mestral sur les centrales au thorium.

Notre Assemblée Générale annuelle aura lieu comme d'habitude à Gland, centre Montoly, le samedi matin 7 octobre 2017, à 10 heures. Elle se terminera par une pizza-party, en plein air si l'automne est beau ; à l'abri sinon.

Nous allons demander à *Romande Energie* de nous associer aux discussions relatives à l'essai en cours de coups de chauffage (2 fois 15 minutes, avec 5 minutes de recharge au milieu) effectuées les jours ouvrés entre 18h40 et 19h30, par roulement, qu'ils ont mises en œuvre depuis décembre 2016.

Au vu de notre avoir en caisse, votre comité a décidé de réduire le montant indicatif de cotisation de CHF 50.- à **CHF 30.-** pour 2017. Nous rappelons que notre but est de rechercher et de transmettre des informations, pas de constituer un trésor de guerre. L'utilisation du bulletin de versement ci-dessous, pour le montant que vous jugerez raisonnable, constitue en fait le plus beau geste de soutien que vous pouvez donner.

Jean-Pierre Mérot, Président de Choc Electrique

Association Choc Electrique, % J-P Mérot, Prairie 22, 1196 Gland choc.electrique@merot.net 079 409 05 16